

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Accusé de réception en préfecture  
075-257550004-20240306-2024-029-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-029  
Séance du 5 mars 2024**

\_\_\_\_\_

Adhésion à l'Institut de la Filtration et  
des Techniques Séparatives – IFTS

\_\_\_\_\_

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS),

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS), dont le siège social se situe 3 rue Marcel Pagnol 47510 Foulayronnes.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 6 142 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**